



Erreur de facturation de gaz de france.

Par **kifer**, le **20/06/2008 à 18:58**

Je vous écris pour vous informer d'une .
Suite à un déménagement, puis la résiliation de mon ancien contrat de GDF, j'ai reçu une facture d'un montant de 1679,20 €, qui correspond à deux mois de consommation de gaz.
En effet, le dernier index prélevé par un agent de GDF sur mon compteur était de (8059) au mois d'avril 2008, et le nouvel index prélevé au 25/05/2008 était de (11319). Cela représente 3260 m3 de gaz pour un couple de personne âgée, sans enfant, pour une période de 2 mois.
De plus, cette hiver, jusqu'au mois d'avril 2008, nous avons payé régulièrement des factures de gaz importante.
A ce jour, j'ai contacté le service client de GDF, une première fois le jour ou j'ai reçu la facture, on m'a dit que un technicien allé passer pour contrôler le compteur. Et, aujourd'hui, on me dit que le technicien ne peu pas passer car ce contrat est résilié, et que je doit régler la facture au plus vite.
Auriez-vous l'amabilité de me conseiller : que dois-je faire ? à qui m'adresser ?
Merci beaucoup, cordialement,